

CONNAITRE SON SOL ET ADAPTER SES PRATIQUES GRACE A DIFFERENTS OUTILS TERRAIN : TEST BECHE, ANALYSE DE SOL, PLANTES BIO-INDICATRICES...

En 2020 :

- 26 sessions de formation toutes thématiques
- 225 Stagiaires
- 95% de taux de satisfaction

Public visé : Agriculteurs souhaitant mieux comprendre le fonctionnement de leur sol pour aller vers des pratiques agroécologiques (arboriculteurs, viticulteurs, maraichers, producteurs de PPAM, céréaliers...)

Vous souhaitez maintenir ou augmenter la fertilité de votre sol grâce à des techniques agroécologiques. Cela commence par acquérir une meilleure connaissance du sol et de son fonctionnement. Test bêche, pénétromètre, slake test, observation des plantes bio-indicatrices sont des techniques rapides à mettre en œuvre et peu coûteuses, et permettent d'obtenir des indications précises sur la nature du sol, ses caractéristiques, la fertilité, les phénomènes de compactations, la disponibilité en eau et en nutriments... Autant de paramètres qui influenceront vos choix de cultures et de techniques culturales.

PRE REQUIS & SPECIFICITES : Aucun

OBJECTIFS :

Savoir maîtriser les outils rapides et simples à mettre en œuvre sur ses parcelles pour mieux caractériser son sol.
Etre capable d'élaborer un plan d'action pour l'entretien des sols et le maintien ou l'amélioration de la fertilité du sol, intégrant des pratiques agro-écologiques., grâce aux outils de diagnostic présentés.

PROGRAMME :

1^{ère} journée :

- Bases de botaniques afin d'être capable de reconnaître les plantes bio-indicatrices les plus fréquentes sur les parcelles agricoles du secteur
- Comprendre le lien entre les plantes et les caractéristiques du sol
- Présentation et mise en application de la méthode de diagnostic de sol par les plantes bio-indicatrices sur des parcelles
- Interprétation des résultats du diagnostic

2^{ème} journée :

- Bases sur l'approche globale du sol
- Démonstration sur des parcelles des outils test bêche, pénétromètre, slake test et analyse de terre
- Mise en situation concrète pour pratiquer les différents outils sur des parcelles
- Bilan des observations et confrontation des différentes approches testées sur le terrain
- Proposition d'actions concrètes en fonction des différents diagnostics effectués

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposés et échanges de pratiques entre stagiaires, observations et mise en pratique sur le terrain. Tour de Table

MODALITES D'EVALUATION

Tour de table – Mise en situation – Cas pratique- Questionnaire d'évaluation

INTERVENANT(S)

Intervenants : : Karim Rimani, spécialiste des sols chez Agro Ecologue Consulting et Lionel Bunge, botaniste chez Promonature

Nombre de jours :
2 journées (14h) – En Présentiel

Dates possibles

Jeudi 30 septembre 2021
Et jeudi 14 octobre 2021

Lieu : Tallard 05
Accessibilité PMR

Nous contacter pour de plus amples informations
Les dates et lieux sont susceptibles d'être modifiés – Places limitées

Tarifs :

- Ressortissants VIVEA : 0 €
- Salarié(e) , Autre public : 175 €



Vos contacts :

Administratif :
Edith BROCHIER
04 92 52 53 03
formation@hautes-alpes.chambagri.fr

Pédagogie :
Coline BOURRU
coline.bourru@hautes-alpes.chambagri.fr
06 18 40 35 61

Conditions générales d'inscription et de participation

▲ Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

▲ Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...). La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

▲ Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

▲ Les conditions financières et prise en charge :

- “ Contributeur(riche)s VIVEA ”

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.riche apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

- “ Salarié(e)s ”

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

- “ Autres publics ”

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

- “ Toutes personnes en démarche d'installation ”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (en cas de doute contacter votre PAI) **ainsi qu'une attestation d'engagement de créateur ou repreneur d'exploitation agricole, une copie de l'écran CPF et une copie du PPP.**

Pour les PPP en deuxième ou troisième année, il faudra fournir une attestation de renouvellement.

- “ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)
N° Organisme de formation : 93 05 P000 405

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
Service Formation- 8, ter rue Capitaine de Bresson – 05010 GAP cédex
Tél. : 04 92 52 53 03 Mail : formation@hautes-alpes.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :Nom de naissance.....

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél. : Port. : M@il :

J'accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

J'accepte de communiquer mes coordonnées pour le covoiturage : oui non

Vous êtes* :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise non salarié(e) | <input type="checkbox"/> Salarié(e) d'exploitation | <input type="checkbox"/> Inscription via Pôle Emploi |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Salarié(e) de coopérative | <input type="checkbox"/> Inscription via CPF |
| <input type="checkbox"/> Aide familial | <input type="checkbox"/> Salarié(e) d'entreprise | <input type="checkbox"/> Inscription via Ocapiat |
| <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire | <input type="checkbox"/> Autres Publics | |
| <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation | | |

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage
 viticulture élevage autre :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation : **CONNAITRE SON SOL ET ADAPTER SES PRATIQUES GRACE A DIFFERENTS OUTILS TERRAIN : TEST BECHE, ANALYSE DE SOL, PLANTES BIO-INDICATRICES...**

Dates de la formation : **jeudi 30 septembre et jeudi 14 octobre 2021**

Durée de la formation (nombre d'heures) : **14 heures**



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement. Point contact handicap : Edith BROCHIER – formation@hautes-alpes.chambagri.fr

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes :

0,00 € net de taxe : Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation bénéficiant d'un PPP

175,00 € net de taxe : Salarié

175,00 € net de taxe : Autre public

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente (accessibles sur notre site internet : <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>)

Fait à, le

Pour Le/La Stagiaire ou l'Entreprise
(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

**Pour la Chambre d'Agriculture
des Hautes- Alpes
Le Président,**

VOS ATTENTES

CONNAITRE SON SOL ET ADAPTER SES PRATIQUES GRACE A DIFFERENTS OUTILS TERRAIN : TEST BECHE, ANALYSE DE SOL, PLANTES BIO-INDICATRICES...

Jeudi 30 septembre 2021 et jeudi 14 octobre 2021

Vous venez de prendre connaissance du programme de la formation. Merci de prendre quelques minutes pour répondre également à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs animant le stage, permettant ainsi d'adapter la formation au plus près de vos besoins. Nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription

Nom – Prénom :

➤ **Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?**

.....

.....

➤ **Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?**

.....

.....

➤ **Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ?** Oui Non

Si oui, lesquelles et quand :

.....

Ce que vous venez chercher en complément :

.....

.....

➤ **Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?**

.....

.....

➤ **A la fin de la formation vous serez satisfait-e si**

.....

.....

➤ **Avez-vous des difficultés d'apprentissage ou besoin d'un aménagement spécifique ? :**

.....

.....

➤ **Autre(s) question(s) spécifique(s) à cette formation**

.....

.....

➤ **Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part**

.....

.....

Merci de votre collaboration



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Point contact : Edith BROCHIER 04 92 52 53 03 – formation@hautes-alpes.chambagri.fr